

## i. PRÉFACE

La prospérité économique du Canada dépend de notre compétitivité en tant que nation commerçante. Un quart de notre Produit intérieur brut résulte des exportations, et un emploi canadien sur cinq en dépend. Le défi de la compétitivité se fera plus pressant dans l'environnement commercial international de plus en plus ouvert que favorisent les Négociations commerciales multilatérales (NCM).

Le grand objectif économique du gouvernement d'ajuster l'économie à la situation concurrentielle des années 1990, est poursuivi par le biais de la réforme fiscale, de la déréglementation des grands secteurs industriels, de la privatisation, de l'assainissement du climat de l'investissement ainsi que de la libéralisation du commerce grâce à l'Accord de libre-échange et des NCM.

L'Accord de libre-échange (ALE) est une pierre angulaire de la stratégie du gouvernement pour renforcer la compétitivité. L'ALE élimine les obstacles au commerce des biens et des services et libéralise les investissements entre le Canada et les États-Unis, son principal partenaire commercial. Conjugué aux autres mesures gouvernementales visant à renforcer la compétitivité, l'ALE prépare le Canada à exploiter les possibilités commerciales qui s'offriront dans les années 1990.

Ce document a pour but de fournir la meilleure information dont nous disposons sur la première année de mise en oeuvre de l'ALE. Il résume les grands points du processus de mise en oeuvre, ainsi que l'approche adoptée par le gouvernement pour assurer le suivi des répercussions de l'Accord pendant les dix années que nécessitera sa mise en oeuvre.